



Ordonnance de télécom CRTC 2019-43

Version PDF

Ottawa, le 12 février 2019

Mornington Communications Co-operative Limited – Approbation d’une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire et description	Date de la demande	Date d’entrée en vigueur
Mornington Communications Co-operative Limited	AMT 68 Tarif général – Révision au forfait de base résidentiel et retrait de trois forfaits de fonctions d’appels	7 décembre 2018	25 février 2019

2. Aucune intervention relativement à la demande n’a été reçue.
3. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours civils suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d’approbation; une demande tarifaire n’est pas nécessaire.

Secrétaire général